

DIRECTION GENERALE ADJOINTE/SERVICE CULTURE / ANIMATION/SECTEUR CULTURE

ARR2021_ 0173

ARRÊTÉ

OBJET : ARRÊTÉ AUTORISANT L'IMPLANTATION DE DIVERS STANDS, DE L'INITIATION SPORTIVE ET DES ANIMATIONS DIVERSES, SUR L'ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND ET LE CITY-STADE - COURS DES ROCHES A NOISIEL (77186), LE SAMEDI 3 JUILLET 2021, DE 12 HEURES À 19 HEURES, À L'OCCASION DE LA MANIFESTATION « NOISIEL EN FÊTE ! »

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la Santé Publique en ses articles L3334-2 et suivants relatifs au régime dérogatoire des débits temporaires de boissons tenus dans le cadre d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique ("buvettes"),

CONSIDÉRANT que les services sports et culture-animation de la mairie de Noisiel organisent la manifestation « Noisiel en Fête ! », le samedi 3 juillet 2021 de 12 heures à 19 heures, sur l'Esplanade François Mitterrand et le City-stade à Noisiel (77186),

CONSIDÉRANT que l'objet de la manifestation porte sur la mise en place de diverses activités et animations à caractères socio-éducatif, culturel et sportif, en partenariat avec les associations de la ville,

CONSIDÉRANT que diverses prestations privées sont également proposées lors de cet événement,

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune d'encourager la participation des associations locales aux manifestations municipales et en particulier à « Noisiel en Fête ! »,

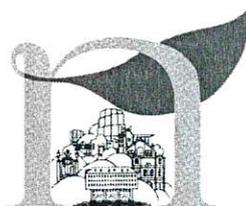
CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer le bon déroulement de la manifestation (tranquillité, sécurité et bon ordre),

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les services sports et « culture-animation de la mairie de Noisiel, en partenariat avec les associations participantes, sont autorisés à organiser diverses animations et initiations sportives, à l'occasion de la manifestation « Noisiel en Fête ! », le samedi 3 juillet 2021.

Ces animations se dérouleront de 12 heures à 19 heures, sur l'esplanade François Mitterrand et le city-stade à Noisiel (77186).

1/3



Suite de l'arrêté n° ARR2021_

Portant « ARRÊTÉ AUTORISANT L'IMPLANTATION DE DIVERS STANDS, DE L'INITIATION SPORTIVE ET DES ANIMATIONS DIVERSES, SUR L'ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND ET LE CITY-STADE - COURS DES ROCHES A NOISIEL (77186), LE SAMEDI 3 JUILLET 2021, DE 12 HEURES À 19 HEURES, À L'OCCASION DE LA MANIFESTATION « NOISIEL EN FÊTE ! » »

La mise en place des matériels nécessaires à cette manifestation est autorisée dès le vendredi 2 juillet 2021 à partir de 8 heures.

ARTICLE 2 : Toutes les mesures de sécurité seront prises par les services sports et culture-animation », afin d'assurer la sécurité des activités, des participants et des tiers.

ARTICLE 3 : Toutes précautions seront prises pour respecter la sécurité et la tranquillité publiques en lien avec la police municipale et la société de sécurité, prestataire de la commune.

ARTICLE 4 : La continuité de la circulation des piétons et des équipes de sécurité devra être assurée.

ARTICLE 5 : Le nettoyage et la remise en état des lieux seront placés sous la responsabilité des services municipaux organisateurs.

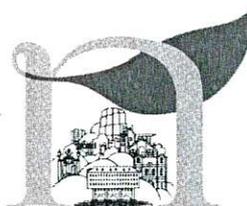
ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché sur place pendant le déroulement de la manifestation.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne,
- M. le Directeur de l'EPAMARNE,
- M. le Commissaire divisionnaire du Commissariat de Police de Paris - Vallée de la Marne,
- M. le Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Lognes,
- Mme la Conseillère déléguée chargée de l'Urbanisme et de la Vie commerciale,
- Mme la Maire-adjointe chargée du Droit des Femmes, de l'Animation et des relations internationales,
- M. le Maire-adjoint chargé des Sports, de la Politique de la ville, de l'Emploi et de la Prospective,
- Les agents de la police municipale,
- Le Service Information,
- Les Services Techniques (voirie/espaces verts),
- Le Service de l'Urbanisme, chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de sa transmission au représentant de L'État et de son affichage ou publication.



Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 077-217703370-20210629-ARR2021_0173-AR

VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021_

0173

Portant « ARRÊTÉ AUTORISANT L'IMPLANTATION DE DIVERS STANDS, DE L'INITIATION SPORTIVE ET DES ANIMATIONS DIVERSES, SUR L'ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND ET LE CITY-STADE - COURS DES ROCHES A NOISIEL (77186), LE SAMEDI 3 JUILLET 2021, DE 12 HEURES À 19 HEURES, À L'OCCASION DE LA MANIFESTATION « NOISIEL EN FÊTE ! » »

Fait à Noisiel, le 29/06/2021



Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 29 JUIN 2021
Affiché en Mairie le 29 JUIN 2021
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 29 JUIN 2021
Notifié le 29 JUIN 2021

3/3



NOISIEL EN FETE 2021

LEGENDE

- A: ACCVM
 - B: Djamma Djigui
 - C: Franco Tamoul
 - D: La voix de Santo Amaro
 - E: Barakafood77
 - F: Droit de cité des femmes
 - G: Écoute-écrits
 - H: Secours Populaire
 - I: Secours Catholique
 - J: Marme la Vallée Basket
 - K: FRFB (rollers)
 - L: Accueil
 - M: CME
 - N: Service Jeunesse
 - O: Noisiel échecs
 - P: Ludotroïque
 - Q: Conseil citoyen
 - R: Noisiel futsal academy
 - S: Noisiel Foot academy
 - S: Volley ball
- 1 à 3: Ateliers masques
 - 4: Réflexologie
 - 5: Massages
 - 6: Ostéopathes
 - 7: Struct. gonflable tête d'œuf
 - 8: Struct. gonflable Jumbo Combo
 - 9: Trampoline Élastique
 - 10: Street Workout
 - 11: Chamboule tout
 - 12: Tir aux ballons
 - 13: Pêche aux canard
 - 14: Tir aux pigeons
 - 15: Parcours électrique
 - 16: Machine à pince
 - 17: Coups de ping forain
 - 18: Parcours aventure
 - 19: Phare d'Escalade

- Promenade à poney
- SSIAP (secouristes)
- Associations sportives
- Transat
- Table
- Barrières
- alimentation elec

1 agent sécurité

2 agents sécurité

2 agents sécurité

1 agent sécurité

1 agent sécurité

2 agents sécurité

